

DELIBERATION N° 31/2026

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le **01 juillet 2026 à 17h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Représentés : 2

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Madame Marie BELLON, Monsieur Gérald CHENAVIER, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Monsieur Florent MARTIN, Monsieur Éric BOUTEILLE, Monsieur Rodolphe PAPET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Dhouha SAIHI, Madame Claire BARNEOUD, Madame Marie-Christine LAZARO, Madame Muriel MULLER, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

Madame Raphaëlle MARTOIA à Monsieur Marcel CANNAT
Monsieur Maurice BRUN à Monsieur Éric BOUTEILLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

LE PRESIDENT

Conformément à l'article 27 du Décret n°85-643, le conseil d'administration arrête son propre règlement intérieur.

Ce règlement visera à définir les règles de fonctionnement de l'organe délibérant dans le respect du cadre imposé par le Décret n°85-643.

Le Président propose l'approbation du règlement intérieur annexé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 19

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le règlement intérieur proposé

Fait à Gap, le 01 juillet 2026

Le Président

Marcel CANNAT